

Envolez-vous pour



ARVINIS SALON SUISSE DU VIN

11 → 14 NOVEMBRE 2022.

Palexpo
Genève



les
autom
nales

DEMANDE D'ADMISSION ET CONTRAT D'EXPOSITION

Délai d'inscription : 16 septembre 2022; au-delà selon disponibilité

ARVINIS
SALON SUISSE DU VIN

ENTREPRISE

Exposant principal

Co-exposant de l'exposant principal:
(Toute société souhaitant partager un stand avec un exposant principal doit s'inscrire comme co-exposant)

Raison sociale de l'exposant / du co-exposant

Entreprise inscrite au registre du commerce oui non N° d'identification

Enseigne de l'exposant / du co-exposant (pour la liste et le plan exposants)

.....

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Adresse

NPA / ville / pays

Site internet

E-mail (entreprise)

Téléphone (entreprise)

RESPONSABLE DU STAND

Nom Prénom

Fonction

Téléphone (direct) Mobile

E-mail (direct)

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Adresse

NPA / Ville / Pays

ACTIVITÉ

Vigneron / Encaveur Négociant / Distributeur autre

PRODUITS

TYPE DE VIN ET AUTRES PRODUITS		
<input type="checkbox"/> Rouge	<input type="checkbox"/> Blanc sec	<input type="checkbox"/> Rosé
<input type="checkbox"/> Rouge moelleux	<input type="checkbox"/> Blanc moelleux	<input type="checkbox"/> Rosé moelleux
<input type="checkbox"/> Rouge pétillant	<input type="checkbox"/> Blanc pétillant	<input type="checkbox"/> Rosé pétillant
<input type="checkbox"/> Vin bio	<input type="checkbox"/> Champagne	
<input type="checkbox"/> Liqueur / Eau-de-vie	<input type="checkbox"/> Huile, vinaigre	<input type="checkbox"/> Accessoires pour le vin
<input type="checkbox"/> Autre		

SUISSE		FRANCE	ITALIE	AUTRES PAYS
Genève : <input type="checkbox"/> Rive droite <input type="checkbox"/> Rive gauche <input type="checkbox"/> Entre Arve et Rhône Vaud : <input type="checkbox"/> Chablais <input type="checkbox"/> La Côte <input type="checkbox"/> Lavaux <input type="checkbox"/> Nord vaudois Valais : <input type="checkbox"/> Bas Valais <input type="checkbox"/> Valais Central <input type="checkbox"/> Haut Valais	Trois-Lacs <input type="checkbox"/> Neuchâtel <input type="checkbox"/> Berne <input type="checkbox"/> Fribourg <input type="checkbox"/> Vaud Tessin <input type="checkbox"/> Sopraceneri <input type="checkbox"/> Sottoceneri Suisse alémanique : <input type="checkbox"/> Occidentale <input type="checkbox"/> Centrale <input type="checkbox"/> Orientale	<input type="checkbox"/> Alsace <input type="checkbox"/> Beaujolais <input type="checkbox"/> Bordeaux <input type="checkbox"/> Bourgogne <input type="checkbox"/> Champagne <input type="checkbox"/> Cognac <input type="checkbox"/> Corse <input type="checkbox"/> Jura <input type="checkbox"/> Languedoc-Roussillon <input type="checkbox"/> Lorraine <input type="checkbox"/> Poitou-Charente <input type="checkbox"/> Provence <input type="checkbox"/> Savoie-Bugey <input type="checkbox"/> Sud-Ouest <input type="checkbox"/> Vallée de la Loire <input type="checkbox"/> Vallée du Rhône	<input type="checkbox"/> Abbruzzes <input type="checkbox"/> Calabre <input type="checkbox"/> Campanie <input type="checkbox"/> Emilie-Romagne <input type="checkbox"/> Lombardie <input type="checkbox"/> Marches <input type="checkbox"/> Molise <input type="checkbox"/> Piémont <input type="checkbox"/> Pouilles <input type="checkbox"/> Toscane <input type="checkbox"/> Sardaigne <input type="checkbox"/> Sicile <input type="checkbox"/> Vénétie	<input type="checkbox"/> Afrique du Sud <input type="checkbox"/> Allemagne <input type="checkbox"/> Argentine <input type="checkbox"/> Arménie <input type="checkbox"/> Australie <input type="checkbox"/> Autriche <input type="checkbox"/> Bulgarie <input type="checkbox"/> Chili <input type="checkbox"/> Croatie <input type="checkbox"/> Espagne <input type="checkbox"/> Grèce <input type="checkbox"/> Hongrie <input type="checkbox"/> Liban <input type="checkbox"/> Macédoine <input type="checkbox"/> Maroc <input type="checkbox"/> Moldavie <input type="checkbox"/> Nouvelle-Zélande <input type="checkbox"/> Portugal <input type="checkbox"/> Roumanie <input type="checkbox"/> Tunisie <input type="checkbox"/> USA

DESRIPTIF DES PRODUITS PRÉSENTÉS SUR LE STAND

.....

.....





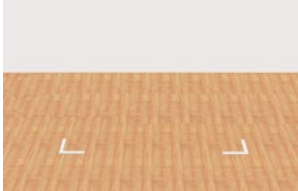
.....

.....

TYPES DE STAND

Caractéristiques

- A choix pour type 1 et type 2 : sans barrique ou avec 2 barriques (dans la limite des stocks)
- Raccordement électrique 2KW inclus (types 1 et 2)
- 1 place de parking exposant 4 jours incluse (types 1 et 2)
- La taxe d'élimination des déchets obligatoire sera rajoutée automatiquement à votre commande (CHF 3.-/m² HT)
- 5 cartes d'exposant incluses

		Prix unitaire	Quantité	Total CHF (hors TVA)
<p>TYPE 1A - Stand modulaire en îlot</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9m² (env 4m x 2.25m) ; • paroi de fond en arc de cercle, longueur 4m, hauteur 2m ; • SANS barrique 		CHF 1'800.- (HT)	
<p>TYPE 1B - Stand modulaire en îlot</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9m² (env 4m x 2.25m) ; • paroi de fond en arc de cercle, longueur 4m, hauteur 2m ; • AVEC 2 barriques 		CHF 2'000.- (HT)	
<p>TYPE 2A - Stand modulaire en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9m² (3m x 3m) ; • paroi de fond rectiligne, longueur 3m, retours latéraux 1m, hauteur 2m ; • SANS barrique 		CHF 1'800.- (HT)
<p>TYPE 2B - Stand modulaire en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9m² (3m x 3m) ; • paroi de fond rectiligne, longueur 3m, retours latéraux 1m, hauteur 2m ; • AVEC 2 barriques 		CHF 2'000.- (HT)
<p>TYPE 3 - Surface nue</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9m² (3m x 3m) ; • Surface brute sans aménagement. <p>OBLIGATOIRE SI L'EXPOSANT DESIRE INSTALLER SA PROPRE STRUCTURE DE STAND. Projet d'aménagement à soumettre</p>		CHF 1'800.- (HT)

CO-EXPOSANT

- Un ou plusieurs co-exposants sont autorisés selon la surface commandée. Nous contacter.
- Une demande d'admission doit être complétée par chaque co-exposant et contresignée par l'exposant principal.
- La taxe de co-exposant s'élève à CHF 200.- HT pour toute inscription après le 31 juillet 2022.

RÉCAPITULATIF

Stand(s) modulaire(s) ou surface nue	Sous-total :
Taxe d'inscription CO-EXPOSANT offerte pour toute inscription avant le 1 ^{er} août 2022	200.-
TVA	TVA 7,7 %
Total commande T.T.C.	Total

- Un acompte de 20% du montant total de la commande sera demandé une fois l'inscription confirmée.
- Un emplacement sera attribué après règlement de la facture d'acompte.

PRESTATIONS TECHNIQUES ET DIVERS

COMMANDES TECHNIQUES

Prière de nous contacter par e-mail à l'adresse exhibitorscontact@palexpo.ch pour passer vos commandes techniques supplémentaires éventuelles, telles que: frigo, mobilier, parkings supplémentaires, nettoyage de stand, etc.

SERVICE DE LAVÉRIE DE VERRES

Chaque exposant reçoit 1 panier de verres ARVINIS. La distribution et le lavage de ceux-ci sont assurés par Palexpo et sont inclus dans le prix du stand.

CARTES EXPOSANTS

Vos cartes exposants vous seront remises sur place et à réception du paiement total de votre commande.

CONTACT

Barthélémy Martin, Directeur du salon

T. +41 (0)22 761 10 70

info@arvinis.ch

CHARTRE DES EXPOSANTS ARVINIS

Cette charte est établie afin de garantir au public une qualité tant au niveau de la variété des produits et des services offerts que des pratiques commerciales. Elle vise à renforcer la qualité, la convivialité et l'authenticité de la foire, propice à la découverte et au commerce. Elle a également pour objet de renforcer et de pérenniser la relation de confiance entre visiteurs et exposants.

Pour permettre aux exposants de bien répondre aux critères de qualité, ceci dans le respect de la branche, du visiteur et de l'image du Salon, la Direction des Automnales précise ci-dessous divers points et critères, que tous s'engagent à respecter. Chaque exposant confirme son adhésion et son approbation à la présente charte par sa signature.

En tant qu'exposant d'ARVINIS, je m'engage à :

- 1/ disposer d'un **stand aménagé** et décoré avec soin et qualité, comportant un bon éclairage et la raison sociale
- 2/ respecter en tout temps les **horaires d'ouverture** et maintenir le stand totalement ouvert durant ceux-ci, assurer une présence permanente et active sur le stand durant toute la période de la foire et adopter un comportement favorisant la **qualité de l'accueil** des visiteurs
- 3/ respecter les délais de **paiement des factures**, payables net à réception
- 4/ proposer des **prix attractifs** aux visiteurs, si possible sous forme d'offres spéciales « foire », et en aucun cas excéder ceux pratiqués dans les points de vente
- 5/ avoir un **comportement respectueux** vis-à-vis des visiteurs et des autres exposants
- 6/ respecter les **pratiques commerciales** et articles de loi en vigueur sur le marché suisse en proscrivant tout « racolage », ou toute autre méthode de vente agressive ou de nature à induire le visiteur en erreur, ou interpellation de la clientèle hors, depuis ou sur le stand
- 7/ engager du **personnel formé et compétent** sur le stand, avoir un responsable d'équipe qualifié présent en permanence et respecter les normes de droit suisse en matière de droit du travail à l'égard des employés
- 8/ annoncer le **personnel étranger** travaillant sur le stand, pendant le montage, la manifestation et le démontage, auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
- 9/ garantir la **conformité du produit/service** commandé par le client avec celui livré, et respecter les délais de livraison indiqués au client
- 10/ procéder uniquement à des dégustations gratuites et à des prises de commandes. La **vente à l'emporter** n'est autorisée qu'à l'unité (emporté à la main par le visiteur) ;
- 11/ ne proposer des **vins à la dégustation** qu'aux visiteurs qui auront acheté leur verre de dégustation préalablement ;
- 12/ ne pas introduire de **co-exposants** sans inscription préalable ;
- 13/ respecter l'**interdiction de fumer**, cigarettes électroniques incluses, dans les halles
- 14/ assurer personnellement la sécurité du stand et des produits exposés, avec la possibilité entre autre de contracter une **assurance** contre l'endommagement, la perte et le vol auprès de Palexpo
- 15/ respecter que seul l'organisateur procède à **l'attribution de l'emplacement** du stand, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits de l'exposant. Présenter à l'organisateur le **projet de stand** en cas de montage de sa propre structure, ceci n'étant possible que sur de la **surface nue**.
- 16/ respecter les **règles de droit suisse** applicables aux contrats avec les consommateurs et soumettre ces contrats à un for juridique en Suisse et au droit suisse
- 17/ **dédouaner** les objets destinés à l'exposition ou à la vente, le matériel d'aménagement des stands, les prospectus, les cadeaux-réclame, etc. ...



**Les bureaux de douane de Thônex-Vallard ainsi que Ferney-Voltaire sont fermés le dimanche.
Tous les bureaux de douane côté France seront fermés le 11 novembre 2022.**

Par sa signature, l'exposant ou le co-exposant confirme avoir pris connaissance du **Règlement des Automnales**, de la **Réglementation générale pour les utilisateurs du site de Palexpo**, du **Guide des bonnes pratiques pour exposants** et de la **Charte des exposants ARVINIS** (disponibles sur www.automnales.ch/arvinis). L'exposant ou le co-exposant déclare en accepter toutes les clauses sans réserve.

.....
Lieu et date

.....
Timbre et signature de l'exposant principal ou du co-exposant

.....
Lieu et date

.....
Timbre et signature de l'exposant principal si inscription d'un co-exposant